

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 564-18

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné :

- QUE lors de sa séance ordinaire du 8 janvier 2019, le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 564-18 décrétant une dépense et un emprunt de 800 000 \$ pour le troisième règlement relatif à la réfection complète d'une section de 1,5 km du chemin Vigneault Résolution numéro 2019-MC-014;
- QUE le Règlement numéro 564-18 a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), le 7 février 2019;
- QUE le Règlement numéro 564-18 entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation à la Maison des bâtisseurs située au 8, chemin River à Cantley durant les heures d'ouverture et sur le site Internet à l'adresse www.cantley.ca sous la rubrique « Avis publics ».

Donné à Cantley, ce 12 février 2019.

Stéphane Parent

Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Stéphane Parent, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Cantley, certifie que le présent avis public concernant l'entrée en vigueur du Règlement numéro 564-18 est affiché aux endroits désignés par le conseil ainsi que sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à Cantley, ce 12 février 2019.

Stéphane Parent

Directeur général et secrétaire-trésorier